# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JUIN 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire, a adopté à 11 voix et 3 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (rajout de 2 points et suppression de 2 points) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

## **RAPPORT SUR L'EAU EXERCICE 2021**

- L'assemblée a pris connaissance du rapport établi par le délégataire du service public d'eau potable pour l'année 2021 qui relate les grandes orientations retenues pour l'organisation des services de l'eau, les caractéristiques principales du service rendu, les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences financières. Il y aura prochainement une campagne de recherche de fuites pour augmenter le taux de rendement du réseau qui est de 60.5 % alors qu'il devrait être de 67.16 %. Les canalisations sont vieillissantes, sans travaux effectués, ce qui explique ce problème de rendement depuis 2018.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023**

- A décidé de solliciter la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre du fond de concours pour un montant de 15 266.23 € sur 111 483 € octroyés pour 3 ans pour le financement des travaux de réaménagement du square 19 mars sis place de la Mairie.
- A décidé que les travaux de reconstruction du mur de la STEP feront également l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCPA, au même titre. Le lancement d'une procédure de marché public aura prochainement lieu pour la dévolution des travaux.
- A rappelé que le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental concernant les travaux de la Source du tunnel est en cours d'élaboration par l'entreprise MONTMASSON.

#### TRANSPORT SCOLAIRE

- A décidé de supprimer le transport scolaire pendant l'interclasse de midi à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

# SALLE DES FÊTES: GARDIENNAGE ET LOGEMENT DE FONCTION

- Monsieur le Maire a expliqué la situation de la personne en charge du gardiennage de la salle des fêtes, qui ne souhaite plus continuer cette tâche dès la fin août 2022.
- A décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, le personnel communal sera en charge des missions liées à la location de la salle des fêtes (état des lieux, contrevisite, nettoyage de fonds).

- A décidé qu'à la suite de l'arrêt du gardiennage de la salle des fêtes la personne qui occupe cette fonction perdra la gratuité de son appartement et fixe le montant du loyer à 400€ par mois toutes charges comprises.

## **CONVENTIONS**

#### **ENEDIS**:

- A autorisé le Maire à signer la convention entre la Commune et ENEDIS concernant la réalisation d'une fresque sur un transformateur à l'occasion du KHRÔMA FESTIVAL.

#### **VEOLIA:**

- A autorisé le Maire à signer la convention entre la Commune et VEOLIA concernant un avenant (vérification des poteaux incendie tous le 3 ans), prestation à l'origine prévue annuellement dans le contrat de concession du service public de l'eau potable

## <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : MODALITE DE</u> PUBLICATION A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET

- Suite à la parution du décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé que la publicité des actes de la Commune se fera par publication sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### MENAGE COVID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une entreprise extérieure intervient à l'école primaire depuis 2020 pour le ménage lié au protocole COVID. Le protocole ayant été assoupli il n'y a plus de raison de faire appel à une entreprise externe. Il est ainsi validé la réduction du temps de travail confié à cette entreprise.

#### **REUNION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique du 17 juin 2022 à la salle du conseil qui a pour but de faire le point sur les projets réalisés depuis le début du mandat.

#### COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET SACS JAUNES

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la relève des déchets ménagers sera effectuée une fois tous les 15 jours, avec le jour de collecte qui change également. Le passage se fera le vendredi pour les ordures ménagères et le lundi pour les sacs jaunes.

Suite à ces nouvelles mesures prises par la CCPA, des remarques ont été formulées par les administrés inquiets de la fréquence des ramassages.

#### LAVOIR DE MALIX

Il a été constaté qu'au lavoir de Malix, des sièges de voitures ainsi qu'un babyfoot ont été installés, ce qui ne rend pas le lieu très propre. Il a été proposé d'installer un banc à la place des sièges de voitures qui devront être retirés.

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Le programme concernant la journée du 18 juin 2022 à l'occasion de la fête de la musique a été annoncé.

#### **DEMANDE DE SIGNALISATION**

Une demande de signalisation lisible et efficace a été demandée par les habitants du secteur du Moulin à ciment. Cette portion de route étant située en agglomération sur une voie départementale, une demande sera faite afin d'avoir des conseils d'aménagements pour réduire la vitesse de circulation des véhicules.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 8 juillet 2022.